

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Christophe SEIFERT*, 1<sup>er</sup> adjoint, dûment convoqués le 25 novembre 2022.

**Présent(s) :**

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan, A. Blanc,  
Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Genoud à C. Seifert, T. Eudes donné à Nicolas Laks, S.

Mercet à R. Personnaz, S. Baud à J. Personnaz, C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou à Nath. Laks, R.  
Cusin à C. Arhuero, M. Aragon à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

**Nombre de membres**

En exercice :	20
Présents :	11
Votants	19
Dont pouvoirs	08

N° 2022-63

**FINANCES- Remboursement anticipé des emprunts souscrits auprès du SYANE**

Par décision du bureau du SYANE réuni en séance le 13 octobre 2022, ce dernier propose aux communes ayant souscrit des emprunts auprès du SYANE, de pouvoir procéder au remboursement anticipé de ces derniers en une fois pour ne prendre en compte que le capital restant dû.

La commune de Beaumont est concernée par 7 emprunts distincts en cours pour un montant total de capital restant dû de 483 440.36 €.

Le remboursement anticipé de ces emprunts présente alors une économie de 121 393.41 € imputable à la section de fonctionnement du budget principal des exercices 2023 à 2036.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de saisir cette opportunité d'économie budgétaire et de demander au SYANE le remboursement des 7 emprunts considérés sur l'exercice 2022 après le 8 décembre 2022 (date de vote de délibération par le SYANE).

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver le remboursement anticipé des emprunts souscrits auprès du SYANE dans les conditions précitées
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 16 pour procéder à ce remboursement.

Ainsi fait et délibéré, les jours et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,



Pour le maire empêché,

Christophe SEIFERT,

